FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Procès-verbal de la 18ème Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 16 Mai 2024

Au siège de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 18 heures 30, les membres de l'association se sont réunis au siège de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby – 9 rue Omer Talon 75011 PARIS sur convocation du 30 avril 2024 parue dans le Bulletin Officiel (B.O.) de l'Association n° 38 du 2 mai 2024 et n° 39 du 7 mai 2024.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry ALLIESSE, en sa qualité de Président de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby. Le secrétariat est assuré par Monsieur Thierry CHEVALIER, Secrétaire Général.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Ouverture de la 18ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR
2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
3. Désignation des Scrutateurs
4. Présentation du projet de nouveaux Statuts de la LIFR
5. Approbation du projet de nouveaux Statuts de la LIFR
6. Clôture de la 18ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

1. Ouverture de la séance par le Président de la LIFR

Le Président Thierry ALLIESSE ouvre la séance de la 18ème Assemblée Générale Extraordinaire.

Il rappelle l'objectif de cette Assemblée Générale à savoir modifier les Statuts de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby.

2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Le Président passe la parole à Christian GUTIERREZ, Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs.

Christian GUTIERREZ donne lecture de la vérification des pouvoirs pour cette Assemblée Générale :

- Nombre de clubs affiliés : 159
 - Représentant : 1 153 voix

- Nombre de clubs présents et représentés : 37 soit 23,27 %
 - Représentant : 349 voix soit 30,27 %

Le Président demande si une personne a des observations à faire sur le décompte présenté.

Aucune observation n'a été faite.

Le rapport présenté, et figurant en **annexe 1** du présent procès-verbal, est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'article 29 des Statuts de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby prévoit :

Article 29 – Modification des statuts

Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 2 et au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications est adressée aux associations rattachées à la Ligue Régionale quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ; la convocation est adressée aux membres de l'Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée Générale statue sans condition de quorum.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

En conséquence, le Président constate que la moitié au moins des membres de l'Assemblée Générale, représentant au moins la moitié des voix, n'étant pas présents, le quorum n'est pas atteint et l'Assemblée Générale ne peut donc pas modifier les Statuts, et signale qu'une nouvelle Assemblée Générale sera donc convoquée dans les prochaines semaines avec le même ordre du jour.

3. Clôture de la 18ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

Le Président remercie une nouvelle fois les clubs présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la 18ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par le Président et le Secrétaire Général.

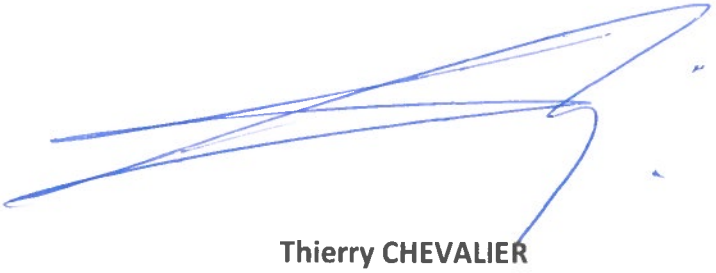
Fait à Paris, le 16 mai 2024.

Le Président



Thierry ALLIESSE

Le Secrétaire Général



Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Clubs présents et représentés

Département	Nombre Clubs	Nombre Licenciés	Nombre Voix	Nombre de Clubs présents et représentés	Nombre de Licenciés représentés	Nombre de Voix représentées
Paris	15	4 723	116	5	2 098	51
Seine et Marne	20	4 017	133	2	524	18
Yvelines	24	6 943	203	7	2 390	68
Essonne	27	5 373	179	3	803	27
Hauts-de-Seine	27	7 981	208	5	3 185	69
Seine Saint Denis	20	3 652	127	4	988	33
Val de Marne	15	3 558	113	9	2 435	72
Val d'Oise	11	2 224	74	2	365	11
TOTAL	**159**	**38 471**	**1 153**	**37**	**12 788**	**349**
				Soit 23,27 %	Soit 33,24 %	Soit 30,27 %